
Pierres, flèches, cigales, princes et principes : Gilles de Rome à propos des métaphores (politiques)

Costantino Marmo

Abstract: In this article, we are going to expose the theory and the classification of metaphores that Giles of Rome puts forward in his commentary on Aristotle's *Rhetoric* (1272-73). Giles works out his theory of four types of metaphor as interpretive reaction to the suggestions and examples that he could read in the latin translation of Aristotle's *Rhetoric*, but were frequently obscure and misleading. In his *De regimine* we find the application of only one type of metaphor, i.e. similitude (*assimilatio* or *metaphora secundum analogiam*). Many of these similitudes are grounded on the idea that there exists a basic unity in the universe, for instance between the natural domain and the human society: this unity allows us to apply the same principles to both domaines, interpreting their dynamics in analogous ways. As a consequence, the disciplines that deal with nature, human beings and their societies follows parallel paths: for him *ars* is literally the *imitatrix naturae*. In his commentary on Aristotle's *Rhetoric* we can also read interpretations of pseudo-proverbs and of *asteia* (elegant or puzzling words and expressions) which indicate Giles' early propension to reflect on the political and ethical domains.

Keywords: Giles of Rome, Medieval Commentary on Aristotle's *Rhetoric*, *De Regimine principum*, metaphor, political thinking.

1. Le commentaire de la *Rhétorique* d'Aristote et le *De regimine principum*

Quand Gilles de Rome décida de commenter la *Rhétorique* d'Aristote, ce traité était quasi-inconnu. Si, pour les autres œuvres d'Aristote qu'il a commentées, Gilles pouvait compter sur des modèles antérieurs et sur une série de questions disputées autour de ces textes, pour la *Rhétorique* au contraire il ne disposait d'aucun outil permettant de l'aider à expliquer et discuter le texte d'Aristote¹. On peut considérer le commentaire de Gilles à la *Rhétorique* d'Aristote comme le premier essai d'assimilation complète, dans l'Occident latin, des théories rhétoriques d'Aristote. Gilles était probablement encore jeune quand il inaugura cette entreprise : son commentaire de la *Rhétorique* se situe en effet aux alentours de 1272-1273 et témoigne probablement de ses premières approches de la pratique de l'écriture scolaire². Son commentaire connut un grand succès, étant attesté par plus de vingt manus-

crits, datés majoritairement du XIV^e siècle. La méthode de son commentaire, comme c'est le cas pour ses autres commentaires sur Aristote, relève du genre du commentaire littéral (*sententia*), avec des discussions de problèmes spécifiques (*notabilia* ou *declarationes*).

Vers la fin des années 1270, probablement, Gilles écrivit son miroir du prince, le *De regimine principum*, pour le jeune prince Philippe le Bel, en s'inspirant du *De regno* de Thomas d'Aquin, et en se servant abondamment de la *Politique* d'Aristote, qui faisait en cette période son entrée dans les Universités³. Ce traité politique eut une énorme et immédiate diffusion : le roi Philippe III, père du dédicataire du *De regimine*, en ordonne une traduction française déjà en 1282, et la traduction italienne est faite à partir de la traduction française en 1288 (ou un peu avant); de nombreuses copies de la version française ont été réalisées avant la fin du siècle, tant en France qu'en Italie⁴. S'il n'y a que de rares copies de l'original latin qui datent d'avant 1300, la diffusion en latin connaît une croissance exponentielle pendant la moitié du siècle suivant, puisqu'on en compte plus de 350 copies⁵.

Dans ce qui suit je voudrai illustrer la théorie et la classification des métaphores que Gilles propose dans son commentaire de la *Rhétorique* d'Aristote, examiner les types de métaphores qu'il utilise dans le *De regimine principum* et en étudier les effets.

2. La métaphore et ses types

Dans son commentaire du troisième livre de la *Rhétorique* d'Aristote, en relation avec le ch. 10 (sur les bons mots ou, en grec, τὰ ἀγαθὰ), Gilles de Rome étudie quatre types de métaphores qui ne correspondent cependant pas aux quatre répertoriées par Aristote dans sa *Poétique* (21, 1457b9-20) : Gilles aurait pu connaître la *Poétique* d'Aristote à travers la traduction de l'arabe de l'*Expositio Poeticae* d'Averroès⁶ et il espérait un jour pouvoir la commenter⁷. Il propose ici un classement en quatre types ou modes de la métaphore : la *transsumptio*, l'*assimilatio*, le *proverbium*, et l'*asteyum* (ou même *hasteycum*, *asteicum*, toujours un calque du grec⁸). La première coïncide avec la métaphore au sens propre, le « degré zéro » de la métaphore, les autres ajoutent à la simple métaphore certains autres traits différentiels et donc, de ce point de vue, s'y opposent. L'assimilation, par exemple, y ajoute l'analogie, ou plutôt, comme on peut le comprendre de l'explication donnée par Gilles, elle s'identifie avec

l'explicitation de l'analogie que chaque métaphore sous-entend :

L'assimilation ajoute quelque chose à la métaphore : elle y ajoute une analogie. Si en effet on voulait appeler les jeunes 'printemps', on ferait une métaphore (simple) ; mais si on y ajoute une analogie et un rapport de proportion, en disant que de même que le printemps se rapporte à l'année, les jeunes se rapportent à la ville, on peut alors parler d'assimilation.

Assimilatio addit aliquid supra methaforam, addit enim analogiam quandam. Si enim iuvenes appellaremus uerem (vernos, éd.), faceremus methaforam; sed si supra huiusmodi transumptionem addimus analogiam et proportionem quandam, et dicimus quod sicut ver se habet ad annum ita iuventus ad civitatem, assimilatio dici potest⁹.

La différence, du point de vue linguistique, est que l'assimilation ajoute toujours un adverbe comme *quasi, sicut* etc. (éd. 96va, 97ra), en explicitant l'analogie de proportion entre les signifiés des mots en question.

Parmi les exemples qu'on peut lire dans le commentaire de Gilles, on trouve le bouclier comme coupe de Mars, et l'arc comme lyre sans cordes, déjà présent dans le texte aristotélicien (III.11 1412b35-1413a1) : dans ce dernier cas, dit Gilles, non seulement on appelle « arc » la lyre, mais en disant qu'elle est sans cordes – c'est-à-dire sans mélodie –, on ajoute qu'il ne produit pas de mélodie mais provoque seulement des larmes. L'observation qui conclut l'examen de l'assimilation est particulièrement intéressante : ces métaphores sont agréables, parce qu'il est dans la nature de notre intellect de comprendre par le raisonnement et l'analogie¹⁰ (*cum discursu et cum quadam analogia*).

Le mode qu'est le *proverbium* (ou *proverbe*) ajoute, à son tour, le fait d'être d'usage courant¹¹ ; l'*asteium* indique plutôt le fait qu'il rend l'apprentissage plus facile :

L'*asteium* ajoute à la métaphore le fait de pouvoir être appris : on a donc le discours qu'on peut appeler '*asteicum*' quand il nous apprend quelque chose plus aisément; en conclusion, si l'expression est (comme) mise devant nos yeux ou si elle est une énigme bien tournée, ou si de quelque manière elle nous aide bien à comprendre, elle peut être appelé '*asteica*'¹².

Asteyum (Astegium, V) vero supra transumptionem addit disciplinativum : tunc est enim locutio asteyca quando per eam contingit de facili aliquid addisci; ideo si sit pre oculis vel si sit bene enigmatizata uel quocumque alio modo sit bene disciplinativa, asteyca (hasteyca, V) dici potest¹³.

Loin d'être comptées parmi les bons mots, les *asteia* ont été définies par Gilles comme « des discours cachés qui contiennent des métaphores agréables » (*eloquia occulta continentia decentes methaforas*¹⁴). Il fait provenir cette expression d'un mot grec qui correspondrait, dans l'italien de son temps, à « *ascoso*¹⁵ », c'est-à-dire « *caché*¹⁶ ». L'*asteium* est à son tour divisé en quatre modes :

(1) l'oppositionnel (*oppositionalis*) : quand quelqu'un semble dire le contraire de ce qu'il dit, l'auditeur finit par apprendre quelque chose ;

(2) le propos latent (*locutio latens* ou *latitativum*) : quand quelqu'un dit quelque chose de différent de ce qu'il veut dire (comme « les cigales chanteront par terre ») ;

(3) l'énigme bien tournée, que Gilles décrit comme « ornée de belles similitudes et représentations » (*pulchris similitudinibus et representationibus ornata*) ;
et enfin

(4) l'inattendu (*inopinatum*), qui rend l'apprentissage plus facile en raison de son caractère de nouveauté¹⁷.

Malheureusement, les exemples donnés dans l'examen des quatre types de métaphores sont très difficiles à comprendre, surtout si l'on se reporte exclusivement aux traductions latines qui sont extrêmement corrompues. En particulier, la tradition universitaire¹⁸ déforme presque systématiquement les noms propres, suscitant ainsi des interprétations aussi obscures que périlleuses. L'exégèse du texte est également compliquée par la confession d'impuissance qui saisit le traducteur de l'arabe :

Le traducteur dit : dans ce passage [1405a29-30] il y a tant d'exemples et de mots grecs étranges qu'il nous a semblé imprudent de suivre le texte d'Aristote ; on a été donc obligé de suivre ce qu'Avicenne a extrait de ce passage pour l'introduire dans son livre *al-Shifa*.

Inquit translator : In hoc passu tot inciderunt exempla extranea et greca uocabula quod nullum nobis consilium fuit prosequendi textum Aristotilis, unde coacti fuerimus (fuimus T) sequi illud quod Auicenna (Auiscenna T) de hoc passu excerpterat et posuerat in libro suo Aschiph¹⁹.

3. Exemples de métaphores et leurs interprétations

Je présenterai certains de ces exemples, qui constituent des cas d'incompréhension de la part de Gilles, et illustrent les stratégies qu'il a adoptées pour leur donner néanmoins un sens.

1) *Transumptivum*. À l'exemple célèbre de la pierre de Sisyphe qui « roula sur le sol, sans honte aucune²⁰ », Gilles donne quand même un sens, bien que le nom de Sisyphe (*Sisyfus*) ait été déformé en « sens » (*sensus*) :

Homère a adapté ce type de métaphore à la métaphore par analogie, comme dans cet exemple [de la pierre sans honte] : de même que la pierre se rapporte au sens, celui qui est sans honte se rapporte à celui qui a facilement honte. La pierre en effet n'a pas honte, car elle ne se soucie de rien et ne perçoit rien; au contraire, celui qui a honte est pour ainsi dire « tout entier sens », car il perçoit très facilement tout ce qui est dirigé contre lui [c'est-à-dire, il est très sensible].

[Homerus] adaptauit hunc modum methaforicum ad methaforam secundum analogiam, ut puta in hoc exemplo quod sicut lapis se habet ad sensum [Sisyfum AL], ita inuerecondus se habet ad facile verecundabilem²¹ (uerecondabile, S). Inuerecondus enim est quasi lapis, quia de nullo curat et nichil sentit; e contrario autem verecundus est quasi totus sensus, quia de facili illata persentit²².

2) *Transumptivum/Assimilativum*. En commentant *Rhét.* III. 10, Gilles indique différents exemples de métaphore de base (*transumptio*) et de métaphore par similitude :

a) comme exemple de la métaphore par analogie, il cite ce qui a été dit par Périclès (1411a1-4) sur les jeunes qui, morts en combattant pour Athènes, sont comme si le printemps avait été éliminé d'une année : en effet les jeu-

nes sont dans le même rapport avec la ville que le printemps avec l'année²³ ;

b) comme deuxième exemple, il indique ce qui a été dit par Leptines sur les Lacédémoniens, à savoir qu'ils ne sauraient laisser la Grèce perdre un œil (à savoir Athènes) (1411a4-5) : cet exemple, dans l'interprétation de Gilles, devient la description de la prétendue coutume spartiate de mettre sa propre femme en détention, en empêchant les autres de la voir, de même qu'un homme à qui manque un œil garde le seul œil qui lui est resté²⁴.

Comme on l'a dit plus haut, Gilles distingue la similitude (*assimilatio*) de la métaphore de base (*transumptio*) grâce à l'utilisation que la dernière fait de particules comme *ut, quasi, sicut*²⁵, et propose d'autres exemples intéressants :

c) Démosthène compare un peuple aux marins qui sont sur leurs navires, pour suggérer que ce peuple est instable²⁶ ;

d) Démocrate, dans le texte grec d'Aristote et dans la traduction latine de Moerbeke, compare les orateurs (*rhetores*) aux nourrices qui, après avoir nourri leurs enfants, mangent leur nourriture et humidifient leurs lèvres avec de la salive : grâce au texte latin reçu par Gilles cette image peut être lue comme une métaphore politique concernant les princes (*rectores*) qui, devenus des tyrans, prennent possession des fortunes de leurs sujets et les apaisent par leurs discours²⁷.

3) *Proverbium*. Dans *Rhet.* III.10, 1411a5-8, Aristote cite Céphiosdote, qui « indigné de voir Charès montrer trop d'empressement à rendre ses comptes relativement à la guerre d'Olynthe, disait que c'était étrangler le peuple avec un garrot que de vouloir rendre ses comptes dans de telles conditions » (*dicens in suffocationem populum habentem vindictas temptare dare*²⁸), comme exemple de métaphore par analogie. Dans le texte de Gilles, le nom propre Χάρις (*Chares*) est transformé en « grâce » (*charistia* ou *gratia*, c'est-à-dire le lieu et le temps opportun) et son discours devient un exemple de proverbe (qu'il se doit d'inventer) sur le moment opportun pour tirer vengeance : « quand quelqu'un provoque la suffocation d'un peuple, c'est-à-dire provoque en lui anxiété et hostilité, c'est le moment de se venger²⁹ ». Dans le texte d'Aristote, cet exemple est suivi d'un autre, qui est – aujourd'hui encore – peu compréhensible : il s'agit de la référence à un décret de Miltiade (Μιλτιάδου ψήφισμα = *sententia Meltiadi* ou *Melchiadi*) utilisée pour exhorter les Athéniens à faire une expédition en Eubée. Le texte latin, traduit mot à mot, disait : « Et consolans aliquando Athenienses Euboyam depastos ait oportere exire Melchiadi sententiam » (καὶ παρακαλῶν ποτὲ τοὺς Ἀθηναίους εἰς Εὐβοίαν ἐπισιτισαμένους ἔφη δεῖν ἐξιέναι τὸ Μιλτιάδου ψήφισμα 1411a8-10³⁰), et Gilles commente :

Il y avait peut-être un dicton de Miltiade (qui disait) qu'il est nécessaire que ceux qui dévorent et dépouillent soient parfois dévorés et dépouillés. Et comme ce dicton était devenue proverbial, il avait été présenté comme une consolation pour les Athéniens : ils ne devraient pas trop se plaindre s'ils ont été dévorés et dépouillés, car ils avaient autrefois eux-mêmes également dévoré et dépouillé les autres.

Forte fuerat sententia Melchiadi, quia depascentes et (id est ed.) depredantes oportet aliquando (autem ed.) depasci et depredari. Et quia hec sententia uersa erat in prouerbium, ideo addebat

*uel adducebatur (ideo adducebat, ed.) in consolationem (-ne, ed.) Atheniensium, quod non curarent si erant depasti et debellati, quia aliquando ipsi depascerent et debellarent alios*³¹.

4) *Asteium*. De l'autre célèbre exemple des cigales qui « chanteront de terre pour elles seules » – indiqué comme exemple d'*asteicum latitativum* – Gilles donne une interprétation qui lui donne un sens politique. Aristote dit que « les apophtegmes spirituels consistent à ne pas dire ce qu'on entend ; tel, par exemple, celui de Stésichore que les cigales chanteront de terre pour elles seules³² » (1412a21-23), sans spécifier le destinataire de cet apophtegme. Gilles commente ainsi :

[Aristote] parle ici de l'*asteium* qui est caché; l'*asteium* est tel quand quelqu'un ne dit pas ce qu'il exprime, c'est-à-dire quand quelqu'un parle de manière cachée, et qu'il ne semble pas dire ce qu'il exprime, comme dans le cas des paroles de Stésichore : Stésichore en effet, quand il voulait persuader les princes de ne rien faire de criminel, disait qu'ils ne devaient rien faire parce que « les cigales chanteront de terre pour eux », c'est-à-dire que les classes inférieures et populaires murmurent ou murmureront s'ils se conduisent ainsi.

*Determinat hic (om. V) de asteico quod est latitativum; tale enim (om. éd S) asteicum fit quando quis non dicit quod ait, id est quando quis ita latenter loquitur quod non videtur dicere quod dicit, sicut illud dictum Stesicore; Stesicorus enim, cum uolebat persuadere principibus (om. éd. S) ne aliquid nefandum facerent, dicebat quod non facerent illud quia cycade cantabunt ipsis de subtus, id est inferiores et populares murmurant uel (m.u. om. V) murmurabunt, si hoc fiet*³³.

D'autres exemples d'*asteia* sont ensuite donnés, qui cette fois ne se produisent pas seulement à l'écrit, mais qui ont pour fondement la coïncidence des mots (homonymie) et qui tombent dans le premier type d'*asteicum*, à savoir le mode par opposition : « pour les Athéniens l'empire de la mer (τὴν τῆς θαλάττης ἀρχὴν) n'était pas le commencement de leurs malheurs (ἀρχὴν τῶν κακῶν)... ; ou, comme Isocrate, que l'empire (ἀρχὴν) fut pour la cité le commencement des malheurs (ἀρχὴν... τῶν κακῶν) » : comme on le voit, en grec (et, nécessairement aussi en latin) on a ici un calembour fondé sur l'équivocité du mot ἀρχή (*principium*³⁴).

Comme on peut le voir, ni les erreurs des copistes, ni la brachylogie ou les obscurités du texte d'Aristote, ne suffisent à bloquer l'élan et l'imagination du commentateur, qui montre aussi un fort penchant pour l'interprétation politique des métaphores.

4. Sur quelques métaphores politiques dans le *De regimine principum*

Sur l'usage des métaphores liées au corps et fondées sur le parallélisme entre corps humain/animal et « corps » politique on a déjà beaucoup écrit, en soulignant l'influence de la physiologie aristotélicienne, la sortie progressive du domaine métaphorique et l'affirmation d'une conception du politique comme organisme³⁵. Dans ce cadre, Thomas d'Aquin et Gilles de Rome jouent un rôle-clé, soit pour l'élaboration d'un langage politique d'inspiration aristotélicienne, soit pour la diffusion et l'affirmation du *topos*³⁶. Dans ce qui suit, je voudrais ajouter quelques autres

exemples tirés du *De regimine principum*, qui montrent aussi le souci de Gilles pour la fondation théorique d'une science politique sur le modèle des processus naturels. Comme on le verra, des quatre types de métaphore théorisés par Gilles dans son commentaire de la *Rhétorique* d'Aristote, seulement le deuxième, à savoir la similitude (*assimilatio*), est utilisé dans son *De regimine*.

4.1. Le corps, le royaume et la ville

Dans la troisième partie du premier livre du *De regimine*, en reprenant ce qu'il avait dit au commencement de son commentaire de *Rhét.* II, Gilles présente sa division des douze passions de l'âme : trois couples en opposition binaire relèvent du concupiscible (amour-haine ; désir-abomination ; joie-tristesse), et trois autres relèvent de l'irascible (espoir-désespoir ; peur-audace ; colère-douceur³⁷). Après avoir défini l'ordre des passions correspondant à chaque partie de l'âme³⁸, Gilles examine pour chaque couple quelle est la meilleure attitude qu'un roi ou un prince doit adopter par rapport à elles. En premier lieu, il discute la mesure selon laquelle les rois doivent ressentir l'amour ou la haine. C'est dans ce contexte que Gilles propose une similitude avec le corps humain, pour défendre l'idée que le bien commun doit être aimé avant tout et, en particulier, avant le bien ou l'intérêt privé :

On voit en effet que, dans la nature, la partie s'expose au danger pour le tout : quand quelqu'un veut frapper (quelqu'un d'autre) en suivant son instinct naturel de protection à l'égard de ses membres (dont dépend principalement la bonne santé de son corps), il expose son bras au danger afin que son corps ne soit pas détruit. De la même façon, si on regarde l'histoire de l'Antiquité, on voit que si une ville était dominante et avait une position hégémonique, c'était parce que les citoyens n'hésitaient pas à s'exposer à la mort pour le bien commun de la ville.

*Naturaliter enim uidemus parte[m] se exponere periculo pro toto : ex naturali enim instinctu cum quis uult percuti ne uulnerentur membra a quibus principaliter dependet salus corporis, et ne totum corpus pereat, brachium periculo se exponit. Sic etiam antiquitus si perspeximus ciuitatem aliquam dominari et tenere monarchiam, hoc erat quia ciues pro re publica non dubitabant se exponere morti*³⁹.

La même similitude est utilisée dans le troisième livre, à propos de la nécessité de ne pas séparer les militaires du reste de la ville. Gilles reprouve, dans *De regimine* III.1.14, l'organisation de la ville idéale proposée par Socrate dans la *République* (qu'il connaît à travers ce qu'Aristote rapporte dans sa *Politique*⁴⁰). De même qu'il est naturel que la partie (le bras) s'expose au danger pour le bien du corps entier, on ne doit pas séparer les militaires des artisans, par exemple, et des autres citoyens qui, à l'occasion, doivent être prêts à combattre pour la patrie⁴¹ : l'esprit de corps – semble suggérer Gilles – doit imprégner tous les habitants d'une ville ou d'un royaume pour que le bien commun ait la priorité sur les biens particuliers.

Le réseau de relations qui doit lier entre eux les habitants d'une ville est également très important, pour Gilles, en vue de la réalisation du bonheur de l'ensemble. Celui-ci ne peut être atteint qu'à travers une intégration des dif-

férentes compétences dans la production des moyens de subsistance, compétences qui peuvent se trouver dans différents villes – c'est ce qu'on pourrait appeler la « division du travail⁴² » :

De même que les différents membres d'un corps ne produisent pas le même acte et que l'un a besoin du travail de l'autre, et que pour cette raison il est profitable qu'ils soient unis dans le même corps, de manière qu'ils s'aident mutuellement, il est profitable que les villes, du fait qu'elles n'ont pas les mêmes ressources, s'unissent dans un même royaume, afin qu'elles puissent s'aider mutuellement dans ce qui est nécessaire à leur subsistance.

*Nam sicut diuersa membra corporis non eundem actum habent, et unum indiget alterius opere, propter quod utile est ipsis membris congregari in uno corpore, ut sibi inuicem subueniant, sic quia non omnes ciuitates habundant in eisdem, // utile est eis congregari sub uno rege, ut melius possint sibi inuicem subuenire in hiis que requiruntur ad sufficientiam uite*⁴³.

L'intégration dans un ensemble unique des différentes composantes civiles, productives et militaires d'une société a produit, selon Gilles, des résultats observables : les villes qui ne sont pas unifiées dans un seul royaume subissent la misère, n'ont pas la paix et connaissent des oppositions internes et des guerres ; celles qui, au contraire, sont soumises à un seul roi ne connaissent rien de tout cela⁴⁴.

En traitant de la nécessité pour un roi ou un prince de n'être pas excessivement sujet à la crainte, dans le premier livre, Gilles applique en sens inverse la similitude corps/ville-royaume : l'effet physiologique de la crainte sur le corps (flux de la chaleur vers l'intérieur du corps) peut être observé dans le comportement des hommes dans une société ; en effet, quand des paysans craignent quelque chose, ils quittent immédiatement leurs champs pour se mettre à l'abri dans un château. Le corps humain subit un effet semblable quand on craint quelque chose : la chaleur se retire à l'intérieur du corps et cela rend l'homme immobile et contracté, ce qui ne convient pas aux rois et aux princes qui doivent être toujours capable de prendre des décisions⁴⁵. Cet exemple, selon le modèle utilisé par Aristote dans son *De partibus animalium* III.7⁴⁶ (670a22-26), montre la réversibilité d'une analogie qui a imprégné la pensée politique de la fin du XIII^e siècle.

4.2. L'art du gouvernement et l'art médical

Une extension naturelle de la métaphore du corps politique est la similitude entre l'art du gouvernement et la médecine. Comme on l'a souligné plus haut, dans son *De regimine* I.3, Gilles explique les principes qui doivent diriger l'attitude des princes par rapport aux passions. Ainsi, en discutant du désir et de la répulsion, Gilles propose une distinction entre le but et les moyens pour atteindre ce but : si le roi doit poursuivre son but avec la plus grande détermination (qui peut tendre à l'infini), il ne peut pas rechercher les moyens dans la même mesure. Le parallélisme avec la médecine est décisif en ce sens :

Nous voyons que, dans les actes – comme Aristote le prouve dans *Politique* I – , on aspire au but à l'infini mais que l'on aspire aux moyens selon le mode et la mesure qui convient au but,

de même le médecin essaye, dans la mesure de ses possibilités, d'apporter une santé qui soit plus grande et meilleure, parce que dans l'art de la médecine, la santé est le but que l'on cherche à atteindre. Cependant, il n'essaye pas d'appliquer les potions ou la phlébotomie les plus puissantes, parce qu'alors il tuerait le malade, mais il cherche à les appliquer selon le mode et la mesure qui convient à la santé. Comme, dans l'art de régner, la santé du royaume est le but principal, de même que dans la médecine la santé du corps naturel est le but principal, il convient aux rois et aux princes qu'ils visent et aiment le bien commun du royaume.

*uidemus autem in singulis actibus, ut probatur 1° Politicorum, quod finis appetitur in infinitum; ea autem que sunt ad finem appetuntur secundum modum et mensuram ipsius finis, ut medicus intendit inducere sanitatem, in quantum potest, maiorem (moio-, cod.) // et meliorem, quia sanitas in arte medicine intenditur ut finis. Potionem autem et flebotomiam non intendit quanto maiorem potest, quia tunc exterminaret infirmum, sed intendit talia secundum modum et mensuram sanitatis. Cum ergo in arte regnandi et principandi principaliter et finaliter intendatur salus regni et principatus, sicut in arte medicandi principaliter intenditur sanitas corporis naturalis, decet reges et principes intendere et amare bonum regni et commune*⁴⁷.

De cette distinction de principe dérivent des conséquences importantes : la bonne santé du royaume consiste dans le fait que ses habitants soient pieux, vertueux, et qu'il y ait entre eux paix et justice. Ils peuvent aussi désirer la richesse ou la puissance, mais seulement en tant que celles-ci sont ordonnées au but supérieur de la santé du royaume, et dans la mesure où ces moyens permettent aux rois et aux princes d'exercer la force contre les méchants, de punir les hommes injustes, bref de défendre le bon état du royaume (*bonus status regni*). Il va sans dire que la santé du royaume peut être mieux atteinte par un seul prince que par une pluralité : dans ce dernier cas, il serait plus difficile de maintenir l'unité et la concorde, ce qui est la condition de la stabilité de la paix entre ses habitants⁴⁸.

4.3. L'art du prince, la nature et le tir à l'arc

Comme on l'a vu plus haut, les rapports du prince avec ses passions sont souvent le champ d'application de différents exemples de métaphore par analogie ou similitude. Dans le cas de la colère, Gilles se sert de ce qu'il avait trouvé dans le texte de l'*Ethique à Nicomaque* (VII.7 1149a 25-29) pour soutenir que le prince ne doit pas suivre sa colère sans essayer de la soumettre à la raison, mais faire d'elle un instrument plutôt qu'en devenir l'instrument. La colère qui précède la raison est semblable au serviteur qui est si rapide dans l'exécution des ordres de son maître qu'il finit par agir avant même de comprendre pleinement les ordres donnés. Ou bien elle peut être assimilée aux chiens qui, dès qu'ils entendent le bruit de quelqu'un qui avance, avant de vérifier s'il est un ennemi ou un ami, commencent à aboyer. La colère qui précède la raison produit des résultats comparables : dès qu'on réalise qu'il faut se venger d'un tort subi injustement, et avant que la raison ait formulé un jugement pondéré sur les moyens les meilleurs pour tirer vengeance, la colère porte immédiatement à l'action⁴⁹. Le prince, ajoute Gilles, ne doit pas se laisser dominer par la colère, mais doit plutôt renverser le rapport entre colère et raison en faisant

de la colère un instrument de la raison : quand il comprend qu'il a subi un tort, il faut avant tout qu'il garde une attitude douce (*mansuetudo*, la passion contraire de la colère) et, une fois qu'il a décidé comment obtenir vengeance, il faut qu'il utilise la colère comme une servante de la raison (*ancilla rationis*) de façon qu'il puisse exécuter ce que la raison commande de façon plus efficace⁵⁰. (Il est regrettable que l'auteur ne cite pas de proverbes à ce propos...)

La recherche des similitudes entre la société humaine et la nature pour justifier la nécessité d'un seul roi qui gouverne est un lieu commun de la réflexion politique de l'époque⁵¹ et Gilles le reproduit bel et bien dans son *De regimine* III, où il soutient qu'il faut regarder la nature pour comprendre que la monarchie est ce qui sauvegarde le mieux l'unité et le bonheur du royaume : les abeilles et leur structure sociale, auxquelles Thomas d'Aquin avait déjà fait référence⁵², sont ici invoquées en ce sens, de même que la structure métaphysique de l'univers qui reconduit la multiplicité à l'unité, ou la structure des corps vivants dont l'unité se fonde sur l'unicité de l'âme⁵³ (comme forme substantielle et principe organisateur de la matière). L'unicité du prince est rapportée à une concentration des pouvoirs qui, selon Gilles, trouverait dans les *Eléments de théologie* de Proclus et dans le *Livre des causes*, une justification théorique, et une exemplification pratique dans le classique cas des hommes qui tirent le navire; un seul ne pourrait pas faire, mais tous ensemble le peuvent⁵⁴ :

Si le pouvoir civil qui se trouve dans plusieurs était concentré dans un seul prince, il serait plus efficace; et ce prince, à cause de l'ampleur de son pouvoir pourrait conduire mieux son gouvernement.

*si tota ciuilis potentia que est in pluribus principantibus (-retur, cod.) [et] congregaretur in uno principe, efficacior esset; et ille principans propter habundant<i>orem potentiam melius posset politicam gubernare*⁵⁵.

Puisque l'*ars* humaine imite la nature, la nature suggère comment le prince doit gouverner les peuples qui lui sont confiés. La similitude développée par Gilles, dans ce dernier texte, est double : d'une part, il décrit ce que, dans son cours, la nature fait pour que les choses atteignent leurs buts naturels, en leur donnant les moyens et la capacité de lever les obstacles⁵⁶; d'autre part, il montre comment une technique spécifique, celle du tir à l'arc, s'inspire de la nature et pourvoit un modèle à l'art du gouvernement. Si on prend le feu, par exemple, on voit que la nature lui a donné la légèreté pour lui permettre d'aller vers le haut, et lui a donné la chaleur à travers laquelle il agit et peut lever les obstacles : ces propriétés expliquent que le feu tend vers les lieux supérieurs. Le prince doit se conduire de façon similaire à la nature en donnant au peuple les moyens pour atteindre ses buts (et surtout l'instruction), en l'orientant vers la vertu et en le dotant de biens extérieurs suffisants. Il doit donc suivre l'exemple de l'archer : celui-ci produit des flèches qui sont droites, ont une pointe à une extrémité et un empennage à l'autre (qui leur permet de fendre l'air), et dirige son tir à l'arc vers le cible. Le roi est comme l'archer, la flèche est comme le peuple⁵⁷. De ces similitudes Gilles

dérive les trois conditions nécessaires pour qu'un roi gouverne bien son peuple :

(1) le roi doit encourager les études, afin que le peuple ne soit pas prisonnier des ténèbres de l'ignorance ;

(2) il doit inciter les gens aux vertus ;

(3) il doit les doter des biens extérieurs nécessaires⁵⁸.

Il est difficile en fait de comprendre dans quelle mesure ces trois conditions correspondent aux caractères du feu ou à ceux de la flèche; on doit peut-être corriger leur ordre : la vertu semble bien correspondre à la légèreté du feu et à l'être droit de la flèche (il y aurait peut-être aussi un jeu de mots caché ici : la flèche, comme les hommes, doivent être *recti* pour atteindre leur but); la connaissance (*sapientia*), en tant qu'elle s'oppose aux ténèbres de l'ignorance (qui est sans aucun doute un obstacle), correspond à la chaleur du feu ou au fait que la flèche ait un empennage (ce qui lui fait dépasser la résistance de l'air); le dernier point, enfin, semble correspondre plutôt à la réalisation du but : tenir une position en haut pour le feu, saisir la cible pour la flèche, bien vivre pour les hommes.

5. Quelques conclusions

En conclusion, Gilles semble avoir développé sa théorie des quatre types de métaphores comme réponse interprétative aux suggestions et aux exemples de la traduction latine de la *Rhétorique* d'Aristote, qui était souvent obscure et fautive. Dans son *De regimine*, on trouve l'application du seul type qui était déjà connu et utilisé, à savoir la similitude (*assimilatio, metaphora secundum analogiam*). Les métaphores utilisées dans le *De regimine* suggèrent quelques réflexions générales : beaucoup d'entre elles s'appuient sur l'idée qu'il y a une unité de fond de l'univers et, en particulier, entre monde naturel et société humaine : cette unité permet d'appliquer les mêmes principes aux deux domaines et d'en analyser de façon similaire les dynamiques. En conséquence, les arts qui s'occupent de la nature, des hommes et de la société humaine ont des trajectoires parallèles : quand Gilles souligne que l'ars est *imitatrix naturae*, il faut le prendre au pied de la lettre.

Enfin, les interprétations des prétendus proverbes et des *asteica* (mots et locutions bien tournées ou produisant une énigme) qu'on peut lire dans le commentaire de la *Rhétorique* de Gilles peuvent être lues comment des indices d'une inclination à la réflexion sur le domaine politique et moral. On peut supposer que le contenu et le succès de son premier commentaire (qui présente la rhétorique comme une dialectique appliquée aux champs éthique et politique) a indiqué à la classe dirigeante du royaume de France que ce jeune moine pouvait être un conseiller fiable pouvant guider la formation du prince.

Bibliographie

Bogness 1971 = W. F. Bogness, *Hermannus Alemannus's Rhetorical Translations*, dans *Viator. Medieval and Renaissance Studies* 2, 227-250.
 Briggs 1999 = C. F. Briggs, *Giles of Rome's "De regimine principum": Reading and Writing Politics at Court and University, c. 1275-c. 1525*, Cambridge, 1999.

Briggs 2007 = C. F. Briggs, *Aristotle's Rhetorica in the Later Medieval Universities: A Reassessment*, dans *Rhetorica*, 25 (2007), 243-68.

Briggs 2016 = C. F. Briggs, *Life, Works, and Legacy*, dans C. F. Briggs, P. S. Eardley (éd.), *A Companion to Giles of Rome*, 2016, 6-33.

Bruguglia 2006 = G. Briguglia, *Il corpo vivente dello stato. Una metafora politica*, Milano, 2006.

Chandelier 2012 = J. Chandelier, *Rhétorique scolastique et enseignement médical (Italie XIV^e-XV^e siècles)*, dans J. Coste, D. Jacquart et J. Pigeaud (éd.), *La rhétorique médicale à travers les siècles*, Genève, 2012, 209-28.

Dahan 1980 = G. Dahan, *Notes et textes sur la Poétique au Moyen Age*, *AHDLM* 47 (1980), 171-239.

Dahan 1998 = G. Dahan, *L'entrée de la Rhétorique d'Aristote dans le monde latin entre 1240 et 1270*, dans G. Dahan, I. Rosier-Catach (éd.), *La Rhétorique d'Aristote. Traditions et commentaires de l'Antiquité au XVII^e siècle*, Paris, 1998, 65-86.

Donati 1990 = S. Donati, *Studi per una cronologia delle opere di Egidio Romano. Le opere prima del 1285 : I commenti aristotelici. Parte, dans Documenti e studi sulla tradizione filosofica medievale*, 1 (1990), 1-111.

Fredborg 1976 = K. M. Fredborg, *Buridan's Quaestiones super Rhetoricam Aristotelis*, da *The Logic of John Buridan. Acts of the 3rd European Symposium on Medieval Logic and Semantics* (Copenhagen, 16-21 nov. 1975), Copenhagen, 1976, 47-59.

Lambertini 1999a = R. Lambertini, *Il cuore e l'anima della città. Osservazioni a margine sull'uso di metafore organiciste in testi politici basomedievali*, dans *Anima e corpo nella cultura medievale*, Atti del V Convegno di studi della Società Italiana per lo Studio del Pensiero Medievale, Venezia, 25-28 settembre 1995, a cura di C. Casagrande e S. Vecchio, Firenze, 1999, 289-303.

Lambertini 1999b = R. Lambertini, *La diffusione della Politica e la definizione di un linguaggio politico aristotelico*, dans *Quaderni Storici*, 102 (1999), 677-704.

Lambertini 2016 = R. Lambertini, *Political Thought*, dans C. F. Briggs, P. S. Eardley (éd.), *A Companion to Giles of Rome*, Leiden, 2016, 255-274.

Marmo 1991 = C. Marmo, *Hoc autem etsi potest tollerari... Egidio Romano e Tommaso d'Aquino sulle passioni dell'anima*, dans *Documenti e studi sulla tradizione filosofica medievale*, 2 (1991), 281-315.

Marmo 2016 = C. Marmo, *Logic, Rhetoric, and Language*, dans C. F. Briggs, P. S. Eardley (éd.), *A Companion to Giles of Rome*, Leiden, 2016, 212-254.

Papi 2016 = F. Papi, "Introduzione", dans *Il Libro del governo dei re e dei principi, secondo il codice BNCF II.IV.129*, éd. F. Papi, vol. I : Introduzione e testo critico, Pisa, 2016, 28.

Robert 1957 = B. S. Robert, *La rhétorique et la dialectique : selon le premier commentaire latin sur la rhétorique d'Aristote*, dans *The New Scholasticism*, 31 (1957), 484-98.

Rossi 2016 = P. B. Rossi, *È da ritenere che l'animale sia come una città ben governata da leggi. Note sulla ricorrente analogia fra "civitas" e "corpo organico" nel Medioevo*, dans *Rivista di Storia della Filosofia*, n.s., 71, 2016, 51-65.

Struve 1978 = T. Struve, *Die Entwicklung der organologischen Staatssauffassung im Mittelalter*, Stuttgart, 1978.

Struve 1979 = T. Struve, *Bedeutung und Funktion des Organismusvergleichs in den mittelalterlichen Theorien von Staat und Gesellschaft, dans Soziale Ordnungen im Selbstverständnis des Mittelalters*, Berlin-New York, 1979, 144-61.

Viroli 1992 = M. Viroli, *From Politics to Reason of State: The Acquisition and Transformation of the Language of Politics 1250-1600*, Cambridge, 1992.

Ward 1996 = J. O. Ward, *Rhetoric in the Faculty of Arts at the Universities of Paris and Oxford in the Middle Ages: a Summary of the Evidence*, dans *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 54 (1996), 159-231

Wartelle 1973 = A. Wartelle, "Introduction" et notes, dans *Aristote, Rhétorique*, A. Wartelle (éd.), Paris, 1973.

Notes

¹ Sur la réception médiévale de la *Rhétorique* d'Aristote, voir Ward 1996 ; Dahan 1998 ; Briggs 2007. Sur le commentaire de Gilles de Rome, on peut lire Marmo 2016, en part. 217-33 (avec d'autres références bibliographiques). Sur la vie et les œuvres de Gilles de Rome, voir Briggs 2016. On sait que, pendant cette même période, Albert le Grand et Boèce de Dacie rédigeaient des commentaires à la *Rhétorique* (voir Fredborg 1976) ; malheureusement, ces commentaires ne nous ont pas

été conservés et il est impossible de savoir s'ils furent écrits avant ou après celui de Gilles, parce qu'il ne les connaît pas.

² Sur la datation, voir Donati 1990, en part. 20-4. On citera le texte de l'édition Aegidius Romanus, *Commentaria in Rhetoricam Aristotelis*, Venetiis, 1515 (repr. Frankfurt a/M., 1968), corrigé sur les mss V = Vat. Lat. 776, 103ra-224vb (une excellente reproduction numérique du ms est maintenant accessible sur le site web de la Biblioteca Apostolica Vaticana : http://digi.vatlib.it/view/MSS_Vat.lat.776) ; S = Paris, Bibliothèque Universitaire de la Sorbonne 120, 1ra-168ra (tronqué au f. 167vb-168ra : *ostensum iam augere est secundum naturam aut humiliare oportet /168ra/... aut itaque sic aut ex comparatione aut secundum naturam, ut dictum est, itaque sua et uerum si uelit separatum qui...*).

³ Voir Briggs 1999 ; Lambertini 2016, en part. 258-65 (avec d'autres références).

⁴ Voir Papi 2016, 28.

⁵ Briggs 1999 ; Papi 2016, 17-18.

⁶ Le fait que Gilles n'en tient pas compte peut indiquer qu'il ne connaissait pas la paraphrase de la *Poétique* par Averroès où le commentateur examine les quatre types de métaphores (voir Averroès, *Expositio Poeticae seu Poetria Ibn Rosdi*, éd. L. Minio Paluello, Leiden, 1968, 67 - Aristotele Latinus, XXXIII, ed. altera). Alors que l'*Expositio Poeticae* d'Averroès avait été traduite de l'arabe par Hermannus Alemannus en 1256, la *Poétique* d'Aristote a été traduite du grec seulement en 1278 par Guillaume de Moerbeke. Voir Boggess 1971 ; Dahan 1980.

⁷ Gilles se réfère deux fois à la *Poétique* dans son commentaire sur la *Rhétorique* d'Aristote, en disant qu'elle est fondée sur des gestes et des représentations. Voir *Comm. in Rhet.* I.1, éd. 1ra ; S 1ra ; V 103rb : *[I]nnititur (in aliis, add. éd.) gestibus et representationibus*. Je ne pense pas que ici *gestibus* doit être interprété comme « histoire, res gesta », comme le suggère Robert 1957, 489. Voir aussi *Comm. in Rhet.* III.1 : *Palam igitur quod sicut est circa poeticam uel poetriam (uel p., om. V éd.), ita est circa rethoricam, quia non solum spectat ad poeticam (ita... poeticam, om. S) determinare de gestibus et (om. éd.) de modo loquendi, sed etiam hoc spectat aliquo modo ad rethoricam*. (éd. 91ra-b ; S 128va ; V 195va). Un peu plus loin, Gilles dit qu'il espère également commenter la *Poétique* (c'est-à-dire l'*Expositio Poeticae* d'Averroès) (voir *ibid.* III.2, 92rb), mais je ne crois pas qu'il ait jamais réalisé ce projet. Le manuscrit S contient aussi le texte de la *Rhétorique* dans la traduction de Guillaume de Moerbeke, un texte qui est très proche du ms. Pā (= Paris, BNF, lat. 16223, ff. 2r-53v) qui, dans l'édition Schneider de cette traduction, représente la tradition universitaire, généralement très mauvaise (voir B. Schneider, « Praefatio », in Aristoteles, *Rhetorica. Translatio anonyma sive Vetus et Translatio Guillelmi de Moerbeka*, éd. B. Schneider, Leiden, 1978, XLV-XLVII - *Aristoteles Latinus*, XXXI.1-2 ; on abrègera les références à cette édition en AL).

⁸ *Comm. in Rhet.* III.17 : *Methafora enim large sumpta diuiditur in quatuor partes, uidelicet in asteium (asteium, éd.), prouerbium, transsumptionem et assimilationem (assumptionem, éd.)* (éd. 103rb ; S 146ra ; V 208ra) ; III.20 : *Ad cuius euidenciam (intelligentiam, éd.) notandum quod, sicut dictum est supra, modi methaforarum sunt quatuor, uidelicet transsumptiuum (et, add. V) assimiliatum, prouerbiale et asteicum (hasteicum, V ; asteicum, éd.). Hi autem quatuor (om. éd.) modi sic se habent ad inuicem quod transsumptio[nem] simplicem methaforam nominat (-nt, éd) ; ceteri uero modi supra methaforam aliquod addunt* (éd. 105rb ; S 149ra ; V 210ra).

⁹ *Comm. in Rhet.* III.20, éd. 105rb ; S 149ra-b ; V 210rb.

¹⁰ *Comm. in Rhet.* III.21, éd. 106vb ; S 151ra ; V 211vb.

¹¹ *Comm. in Rhet.* III.20, éd. 105rb-va, S 149rb ; V 210rb : *Ut quia forte aliqua vetula requirens uirum, uoluit in suis nuptiis cantilenas, sumptum est inde prouerbium : 'Non sufficit vetule quod nuptiis (-tui, V ; nutui, S) tradatur (-itur, V éd.), sed requirit in suis nuptiis cantilenas'. Propter quod quotienscumque aliquis aliquid ultra id quod ei deceat (do- V) petit, dici potest contra eum methaforice (om. S) prouerbium predictum. In omni ergo prouerbio quedam transsumptio habet esse ; uerum quia non est proprie (-um, V ; om. S) prouerbium, nisi eo homines communiter utantur, prouerbium supra /éd./ transsumptionem addit communem usum.*

¹² Le terme *asteia/asteica* pourrait être traduit par « bons mots », « propos piquants » ou « expressions élégantes ». Ici il ne sera pas traduit parce que Gilles, comme on le verra, en donne une interprétation particulière.

¹³ *Comm. in Rhet.* III.20, éd. 105va ; S 149rb ; V 210rb.

¹⁴ *Comm. in Rhet.* III.16, éd. 102va ; S 145ra-b ; V 207rb.

¹⁵ *Comm. in Rhet.* III.16 : *Hasteia autem dici possunt eloquia /S/ occulta continentia decentes methaforas. Asteium autem forte est nomen grecum, tamen lingua romana, que forte aliqua retinet (tamen... retinet, om. éd.) de uocabulis grecorum, quia propinqua est illi contrate que quondam 'magna grecia' uocabatur, nominat orationes occultas 'elo-*

quia ascosa' (hascosa, V ; astosa, éd.). Dicitur enim in partibus nostris cum aliquis latenter loquitur et per pulcras methaforas quod hascose (astose, éd.) loquitur. (éd. 102va ; S 145ra-b ; V 207rb).

¹⁶ Je dois cette précision à Sonia Gentili et à Enrico Fenzi.

¹⁷ *Comm. in Rhet.* III.20 : *Notandum quod, cum hasteicum addat supra methaforam disciplinatum, tot modis fit loquutio hasteica (asteica, V éd. passim) quot modis contingit esse disciplinatum (bene disciplinabilem/ V, disciplina éd.), quod quatuor modis (quam oportet, S) quantum ad presens esse contingit. Primo si sit oppositionalis : nam cum aliquis uidetur dicere econtrario quam dicat, si datur (dicatur, V) auditori intellectus dicti statim in corde suo fatetur se aliquod addidisse (addidicisse, corr. a.m. s.l. V, addiscere éd.). Secundo hoc contingit si sit locutio latens. Tertio si sit bene enigmatizata. Et quarto si sit noua et quasi inopinata... /S/ Tale enim asteicum (latitatum) fit quando quis non dicit quod ait, id est quando quis ita latenter loquitur quod non uidetur dicere quod dicit, sicut illud dictum Sesticore... ponit tertium modum quod hasteica locutio dici potest, si methafora sit bene enigmatizata, id est si sit pulcris similitudinibus et representationibus (om. éd.) ornata : talia enim sunt delectabilia propter idem et enim methaforica, id est methaforica eloquia dicuntur disciplinatus, id est quid disciplinatum, unde alia littera habet : doctrinatum (declinatum, V éd.) enim dicitur methafora. Si igitur locutio sit bene enigmatizata et methaforizata (om. V) asteica dici potest, quia est doctrinatum et disciplinatum... ponit quartum modum hasteicum : dictum enim Theodori erat hasteicum, quia ipse semper uidebatur dicere noua et dicere aliquid inopinatum ; ideo ille Theodorus semper ducebat auditores ad eam opinionem que erat antierus, id est ad opinionem antiquam, quia propter inassuetudinem uidebatur noua : uidentur enim noua esse hasteica et disciplinatum, quia talia cum magna attentione audimus.* (éd. 105va ; S 149rb-va ; V 210va).

¹⁸ Voir n° 7 ci-dessus.

¹⁹ Paris, BNF, Lat. 16673, 128ra ; T = Toledo, Bibl. del Capitolo 47.15, 49rc.

²⁰ *Rhét.* III 11, 1411b 33-34, tr. fr. M. Dufour et A. Wartelle, Paris : Les Belles Lettres, 1973, p. 68 : ἀπίς ἐπὶ δάπεδόνδε κλίνδεται λάας ἀναίδης / *rursum autem super terram uoluptabatur lapis inuerecondus* (S 149ra ; *Translatio Guillelmi*, éd. Schneider, 301.21-22).

²¹ Cette expression latine (*facile uerecundabile*) dérive probablement d'une corruption du ms. grec que Guillaume de Moerbeke avait sous ses yeux, et qui lisait εὐαίσχυντούμενον (celui qui a facilement honte) à la place de ἀναίσχυντούμενον (celui sur lequel on agit sans honte).

²² *Comm. in Rhet.* III.19, éd. 105ra ; V 209vb ; S 148va.

²³ *Comm. in Rhet.* III.17 : *dicit ergo quod methafora secundum analogiam est sicut Perides dicebat quod iuuentutem perire in prelio et esse exterminatam (existimatam, éd.) a ciuitate idem est (idem est, om. éd.) ac si uer extraheretur ab anno : iuuentutem enim respectu ciuitatis se habet sicut uer respectu (om. V) anni.* (éd. 103rb ; S 146rb ; V 208ra).

²⁴ *Ibid.* : *Ponit secundum exemplum, quod Leptines dicebat de Lacedaemoniis, quod non sinebant respicere (despicere, V) Eladem, id est mulierem, monoculam factam. Est hic assimilatio quedam, quia apud Lacedaemones se habebat mulier sicut oculus apud habentem vnum oculum : custodiebant enim mulieres in tantum quod non sinebant eas uideri ab aliis.* (éd. 103rb ; S 146rb ; V 208ra).

²⁵ *Comm. in Rhet.* III.7, éd. 96va.

²⁶ Le texte latin d'Aristote, par Guillaume de Moerbeke, dit : *populum quod similis est in (add. S) nauibus navigantibus* (éd. Schneider, 289.21-22), en traduisant le participe ναυτιώσων (de ναυτιάω, et donc = « à ceux qui souffrent mal de mer ») avec *nauigantibus* (= ναύταις). Gilles commente : *Et Demosthenes (Demostenes, V) assimilauit quandam populum nauigantibus in nauibus (in nauibus, om. éd.), quod forte ideo dixit, quia populus ille erat instabilis.* (III.7, éd. 96vb ; S 136rb ; V 201ra).

²⁷ Le texte latin d'Aristote, par Guillaume de Moerbeke, récite : *Et ut Democrates assimilauit rethores (rectores, Pā S) nutricibus que cibum deglutientes saliva pueros liniunt (Translatio Guillelmi, éd. Schneider, 289.22-23) ; Gilles, Comm. in Rhet.* III.17 : *Ponit aliam assimilationem, quia Democrates rectores (AL rethores), id est principes et gubernatores ciuitatum, assimilauit nutricibus que, cum pueros cibant, maiorem partem cibi deglutunt, et de residuo cibi, quod est quasi saliuu, pueros liniunt, et mitigant, sic et principes cum tyrannizant, possessiones ciuium accipiunt et uerbis eos mitigant.* (éd. 96vb ; S 136rb ; V 201ra).

²⁸ *Rhét.* III 10, 1411a 5-8, tr. fr. p. 65 : καὶ Κηφισόδοτος, σπουδάζωντος Χάρητος εὐθύνας δοῦναι περὶ τὸν Ὀλυμπιακὸν πόλεμον, ἡγανάκτει, φάσκων εἰς πνίγμα τὸν δῆμον ἄγχοντα τὰς εὐθύνας περιᾶσθαι δοῦναι / *festinante Charete vindictas dare secundum (circa, AL) Olynthiacum bellum, indignabatur, dicens in suffocationem populum habentem vindictas temptare dare* (S f. 146vb ; *Translatio Guillelmi*, éd. Schneider, 299.22-23).

²⁹ *Comm. in Rhet.* III.17 : *Dicit ergo quod Kefisodotus indignabatur dicens festinante charistia (Tharete, V), id est gratia, est accipienda vindicta circa Olynthiacum bellum. Charistia (Caristia, V) enim in greco idem est quod (id est, éd.) gratia in latino. Erat enim forte prouerbium quod quando aderat gratia, id est quando aderat locus et tempus, debebat sumi uindicta circa (contra, éd.) bellum inimicorum. Ideo subditur quod quando homo habet populum in suffocatione, id est in anxietate et animositate, (quia, add. V) tunc est locus (om. S) tempus vindicandi, debemus temptare dare vindictas.* (éd. 103rb; S 146rb; V 208ra). Comme l'explique Wartelle 1973, « Charès était accompagné de ses mercenaires non encore licenciés, et cette présence pouvait peser sur les décisions de l'assemblée ! »

³⁰ *Translatio Guillelmi*, éd. Schneider, 299.23-25; tr. fr. p. 65 : « Invitant un jour les Athéniens à passer en Eubée, quitte à s'approvisionner sur place, il disait que le décret de Miltiade devait entrer en campagne ». A. Wartelle nous dit que « l'expression [décret de Miltiade] devait être proverbiale en parlant d'une décision inébranlable et prise sans délibération. Au IV^e siècle, une allusion au décret de Miltiade est probablement une invitation à entrer résolument en guerre contre la Macédoine » (*ibid.*, n. 5).

³¹ *Comm. in Rhet.* III.17, éd. 103va; S 146rb; V 208ra.

³² Aristote, *Rhétorique* III.11, tr. fr., 69. Guillaume de Moerbeke traduit le pronom ἐαυτοῖς par *ipsis*, en effaçant la référence à elles-mêmes.

³³ *Comm. in Rhet.* III.20, éd. 105va; V 210va; S 149va

³⁴ *Comm. in Rhet.* III.20 : *hasteia non solum fiunt ratione significati, sed etiam ratione coincidentie uocum, siue (ratione... siue, om. V) ex concidentia uocum; et ex coincidentia uocum non solum fit penes litteras, ut ostensum est, sed etiam fit penes dictiones, ut patet in illo eloquio quod fuit dictum Atheniensibus quod maris archen (archen, V), id est maris principium siue maris principatus — arkos (arcos, V) enim grece latine dicitur 'principatus' —; maris ergo principium non est malorum principium, sed ciuitatis principium principium est malorum...* (éd. 106ra; S 149vb; V 211ra)

³⁵ Struve 1978 ; Struve 1979 ; Lambertini 1999a ; Briguglia 2006 ; Rossi 2016.

³⁶ Voir Lambertini 1999a, 295-7 ; Lambertini 1999b.

³⁷ Gilles de Rome, *De regimine principum*, I.3.1, ms. Biblioteca Apostolica Vaticana, Vat. Lat. 843, 57vb-58vb (*Quot sunt passiones anime et quo modo accipiendus est eorum numerus*) (une excellente reproduction numérique du ms. est maintenant accessible sur le site web de la Biblioteca Apostolica Vaticana : http://digi.vatlib.it/view/MSS_Vat.lat.843). Sur le système des passions de Gilles par rapport à celui de Thomas d'Aquin, voir Marmo 1991.

³⁸ *De regimine principum*, I.3.2, 58vb-59vb (*Que predictarum passionum sunt priores, et que posteriores, et quem ordinem habent ad inuicem*).

³⁹ *De regimine principum*, I.3.3, 60ra-b.

⁴⁰ *De regimine principum*, III.1.14, 160ra : *Quod non sic ordinanda est ciuitas ut Socrates statuebat.*

⁴¹ *De regimine principum*, III.1.14, 160rb-va : *Nam semper bonum commune preponendum est bono priuato : naturale // est enim partem se exponere periculo pro toto, ut brachium statim exponit se periculo pro defensione corporis; preter ergo ordinem naturalem agit quilibet ciuis, si non exponit se periculo pro defensione patrie : non ergo sic separandi sunt bellatores ab artificibus et ab aliis ciuibus, quod ciues alios pro defensione patrie bellare non oporteat. Melius est ergo dicere in ciuitate tot esse bellatores et defensores patrie, quot sunt ibi ciues ualentes portare arma, quam separare bellatores ab aliis ciuibus.*

⁴² *De regimine principum*, III.1.5, 152ra : *Sicut ergo uicus in quo exercetur ars fabrilis indiget uico alio in quo exercetur ars textoria eo quod homines ad sufficientiam uite indigeant tam operibus fabrorum quam textorum, sic quia contingit ciuitates aliquas habundare in uino et deficere in furmento in quo contingit ciuitates alias habundare, oportet ciuitatem unam indigere auxilio alterius. Quare sicut utile est uite humane in eadem ciuitate congregari diuersos uicos ut facilius habeatur que requiruntur ad uitam, sic utile est ciuitates plures congregari sub uno principatu aut sub uno regno, ut facilius et melius sibi inuicem subueniant quantum ad ea quibus indigemus in uita.*

⁴³ *De regimine principum*, III.1.5, 152ra-b. Parmi les différents membres du corps, cela va sans dire, le cœur tient une position centrale, analogue à celle du roi ; voir *De regimine principum*, III.2.3, 169ra : *Tertia uia sumitur ex hiis que uidemus in natura. Vbicumque autem est regimen naturale, semper totum illud regimen reducit in aliquod unum principans, ut si in eodem corpore sunt diuersa membra ordinata ad diuersa officia et diuersos motus, est dare aliquod unum membrum, ut cor, ex cuius motu sumit originem omnis motus animalis factus in toto corpore. Rursus si ad constitutionem eiusdem concurrunt diuersa elementa, est*

dare ibi unum aliquid ut animam regentem et retinentem elementa in corpore animalis ne dissoluatur animalis predictum corpus. Unde dicitur circa finem primi De anima quod anima magis continet corpus quam econuerso.

⁴⁴ *De regimine principum*, III.2.3 (*Quod melius est ciuitatem et regimen regi uno quam pluribus et quod regnum est optimum principatus*, 168va), 169rb : *Quarta uia sumitur ex hiis que experimento uidemus in regiminibus ciuitatum. Experiti enim sumus ciuitates et prouintias non existentes sub uno rege esse in penuria, non gaudere pacem, molestari dissensionibus et guerris; existens uero sub uno rege econuerso guer<r>as nesciunt, pace letantur, habundantia florent.*

⁴⁵ *De regimine principum*, I.3.6, 63vb-64ra : *Nam timor immoderatus primo reddit hominem immobilem et contractum; secundo facit ipsum inconsiliatum; tertio facit eum tremulentum; inoperatium quarto facit eum. Cum enim quis timet, ca//lor ad interiora progreditur. Modus enim, quem uidemus in hominibus, aspicere possumus in corporis naturalis calore : cum enim homines existentes in campis timent, statim confugiunt ad castrum vel ad arcem. Sic cum quis timet calor existens in exterioribus membris statim confugi[un]t ad interiora, propter quod homo in seipso contrahitur et redditur immobilis. Quare, si indecens est caput regni siue regem esse immobilem et contractum, indecens est ipsum timere immoderato timore...*

⁴⁶ Voir Rossi 2016.

⁴⁷ *De regimine principum*, I.3.4, 61va-b.

⁴⁸ *De regimine principum*, III.2.3, 168va : *Nam pax et unitas ciuium debet esse finaliter intenta a legislatore, sicut sanitas et equalitas humorum est finaliter intenta a medico. Hanc autem unitatem et concordiam magis efficere potest quod est per se unum : magis autem per se unitas reperitur in principatu si dominetur unus princeps quam si dominantur plures, immo cum plures principantur, numquam potest esse pax in huiusmodi principatu, nisi illi plures uniti sint et concordēs, propter quod autem unumquodque et illud magis si ergo est pax et concordia inter ciues. Si plures principantes sunt quid unum ergo si solus unus principaretur inter eos, non sic de facili perturbari posset pax ipsorum ciuium. Pour d'autres exemples de métaphores ou similitudes entre corps/ville, médecine/art du gouvernement dans les texte médicaux, voir Chandelier 2012.*

⁴⁹ *De regimine principum*, I.3.7 (*Quomodo reges et principes se habere debeant ad iram et eius oppositum*), 65rb-va : *Ira enim rationem precedens, secundum Philosophum VII^o Ethicorum, assimilatur canibus uel assimilatur seruis uelocibus. Serui enim ueloces statim cum audiunt uerbum domini, antequam plene percipiant preceptum eius currunt, ut exequantur mandatum eius, quare contingit // eos deficere, quia non perfecte perfecterunt quomodo exequantur sit mandatum illud. Sic etiam et canes, statim cum audiunt sonitum uenientis latrant, non distinguentes an ueniens sit amicus an inimicus. Sic etiam ira facit : statim enim cum ratio dicat uindictam esse fiendam, statim uult currere ut uindictam exequat, non expectans super hoc iudicium rationis, qualiter uindicta illa fieri debeat.*

⁵⁰ *De regimine principum*, I.3.7, 65vb : *Ante igitur quam per rationem iudicemus plene quid agendum, debemus esse mansueti; sed postquam plene uisum est quid facturi sumus, possumus assumere iram tamquam seruam et ancillam rationis, ut per eam exequantur uirilium que ratio iudicabit.*

⁵¹ Voir, par exemple, Viroli 1992, 43-4.

⁵² Thomas d'Aquin, *De regno ad regem Cyprum*, I.3, Torino, 1954.

⁵³ *De regimine principum*, III.2.3, 169ra-b : *Tertia uia sumitur ex hiis que uidemus in natura. Vbicumque autem est regimen naturale, semper totum illud regimen reducit in aliquod unum principans, ut si in eodem corpore sunt diuersa membra ordinata ad diuersa officia et diuersos motus, est dare aliquod unum membrum, ut cor, ex cuius motu sumit originem omnis motus animalis factus in toto corpore. Rursus si ad constitutionem eiusdem concurrunt diuersa elementa, est dare ibi unum aliquid ut animam regentem et retinentem elementa in corpore animalis ne dissoluatur animalis predictum corpus. Unde dicitur circa finem primi De anima quod anima magis continet corpus quam econuerso. Sic etiam unum celeste corpus, ut primum mobile, est illud per cuius motum reguntur et causantur motus facti hic inferius; et in toto uniuerso est unus // deus singula regens et disponens. Apes etiam, quia naturale est eis in societate uiuere, naturaliter sub sunt uni regi. Si igitur singula naturalia considerentur, semper uidemus multitudinem quamlibet reduci in unum aliquod principans et gubernans. Nam sicut naturale est quod multitudo ab unitate procedat, sic est naturale ut in unum aliquod reducat. Bonum igitur est regimen populi siue multitudinis si sit rectum, melius est tamen regimen paucorum eo quod magis ad unitatem accedat. Optima est autem monarchia siue gubernatio unius regis eo quod ibi perfectior unitas reseruetur.*

⁵⁴ *De regimine principum*, III.2.3, 168vb-169ra : *Secunda uia ad inuestigandum hoc idem sumitur ex ciuili potentia, que requiritur in regimine ciuitatis. Nam quanta uirtus est magis unita, fortior est seipsa dispersa, ut declarari habet in libro De causis et in propositionibus Procli. Uidemus autem quod si // multi homines trahunt nauem, nisi uniantur in tractu, ut cum unus trahit alius trahat, numquam nauem traherent; immo si omnes uires que sunt in pluribus trahentibus congregarentur in uno, quia ille magis unite traheret uirtuosior esset in trahendo.* L'exemple semble dériver des *Réfutations sophistiques* d'Aristote (4, 166a30), comme cas de *fallacia compositionis et divisionis*.

⁵⁵ *De regimine principum*, III.2.3, 169ra (corrigé sur le ms. Vat. Lat. 842, 96v; accessible sur le site web de la Biblioteca Apostolica Vaticana : http://digi.vatlib.it/view/MSS_Vat.lat.842).

⁵⁶ *De regimine principum*, III.2.8 (*Quid est officium regis et qualiter res se habere debeat in regimine ciuitatis et regni*), 173vb-174ra : *Si rex aut princeps gentem sibi commissam uult debite gubernare et scire desiderat quid (quod, cod.) sit eius officium, diligenter considerare // debet in naturalibus rebus. Nam si natura tota administratur per ipsum deum qui est princeps summus et rex regum, a quo rectissime regitur tota uniuersa natura, quare a regimine quod uidemus in naturalibus deriuari debet regimen quod tradendum est in arte de regimine regum. Est enim ars immitatrix nature. In naturalibus enim sic uidemus quod natura primo dat rebus ea per que possunt consequi finem suum. Secundo dat eis ea per que possunt prohibentia remouere. Tertio res (rex, codd.) ipse per huiusmodi collata naturaliter tendunt in suos terminos siue in suos fines, ut natura dat igni leuitatem per quam potest tendere sursum; secundo dat ei calorem per quem agit et resistit contrariis; tertio ignis per ea que accepit a natura naturaliter tendit sursum.* (corrigé sur le ms. Vat. Lat. 842, 99v; éd. 1473, s.f.)

⁵⁷ *De regimine principum*, III.2.8, 174ra-b : *Ergo ad hoc quod regimen sit bonum et naturale tria requiruntur : primo ut populus taliter disponatur et ordinetur ut possit consequi finem intentum; secundo ut remoueantur prohibentia et deuiantia ab huiusmodi fine; tertio ut dirigatur et promoueatur in finem predictum. Sic enim uidemus in sagitta dirigenda in signum aliquod, quod primo efficitur recta, ut possit melius in signum tendere; secundo efficitur pennata, ut melius aerem scindat ne prohibeat tendere in ipsum signum; // tertio a sagittante sagittatur et dirigitur in signum intentum. Rex igitur et quilibet director populi est quasi sagittator quidam, populus uero est quasi sagitta quedam dirigenda in finem et in bonum.* (voir Vat. Lat. 842, 99v)

⁵⁸ *De regimine principum*, III.2.8, 174rb-va : *Tria igitur spectant ad regis officium, quia primo sollicitari debet ut ge<n>s sibi commissam habeat per que possit consequi finem intentum; secundo debet prohibentia remouere; tertio gentem ipsam debet in finem dirigere. Ea uero que deseruiunt ut possit populus consequi finem intentum et bene uiuere sunt tria, uidelicet uirtutes, scientia et bona exteriora. Debet igitur rex sollicitari ut in suo regno uigeat studium literarum, et ut ibi sint multi sapientes et industres. Nam ubi uiget sapientia et fons scripturarum, oportet quod ibidem (inde, cod.) totus populus aliquam eruditionem accipiat : ne ergo existentes in regno sint tenebris ignorantie inuoluti spectat ad reges et principes ualde esse sollicitos de studio literarum; immo, ut infra patebit, si dominator regni non promoueat studium et non uelit sibi subiectos esse scientes, non est rex sed tyrannus. Secundo ad consequendum finem intentum deseruiunt boni habitus et uirtutes. Non enim sufficit finem cognoscere et habere illuminatum [et] intellectum, nisi sit quis // uirtuosus et habeat ordinatum appetitum, ut uelit consequi finem illum; spectat igitur ad rectorem regni ordinare suos subditos ad uirtutes. Tertio ad consequendum finem qui intenditur in uita politica organice deseruiunt res exteriores. Decet ergo reges et principes sic regere ciuitates et regna, ut sibi subiecti habundent rebus exterioribus, prout deseruiunt ad bene uiuere et ostendendum finem intentum in uita politica.* (corrigé sur le ms. Vat. Lat. 842, 99v).